

Réintégration



HR Séminaire
Préparation retraite

Erwin MOSSELMANS (CERN)



Situation complexe

CERN – 20 pays membres

Souveraineté = chacun ses propres lois

Allemagne

Autriche

Belgique

Bulgarie

Danemark

Espagne

Finlande

France

Grèce

Hongrie

Italie

Norvège

Pays-Bas

Pologne

Portugal

République slovaque

République tchèque

Royaume-Uni

Suède

Suisse



Harmonisation

- **18 membres CERN dans UE**
 - Droit de circuler et séjourner librement dans tout le territoire de l'UE
 - Retraités : remplir certaines conditions de ressources et d'assurance-maladie
- **Norvège dans EEE**
 - Droit d'établissement étendu au Norvège
- **Suisse : accord bilatéraux**
 - avec UE ou pays individuel



Sources d'informations EU

- <http://ec.europa.eu/services>
- Sujets :
 - Voyager
 - Résidence
 - Protection sociale
 - Assurance - maladie
 - Imposition
 - Pension



Exonération d'impôts ?

- En général : imposition droit commun
- ... sauf Autriche : pas d'impôts
 - sur la partie du revenu versé par la Caisse Pensions CERN
 - à l'ancien titulaire ou à un membre de sa famille

Accord spécifique avec le CERN

- CERN ≠ autres organisations



Situation particulière

- Dispositions UE applicables aux fonctionnaires internationaux CERN ?
 - Besoin d'informations spécifiques
- Réseau de coordinateurs nationaux
 - Existait auparavant
- Nous signaler vos expériences
 - Les partager avec d'autres